

### **Agence canadienne de développement international**

Par l'intermédiaire du Fonds canadien d'initiatives locales et de fonds de contrepartie gérés sur place, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) appuie des initiatives locales qui s'attaquent aux racines de l'exploitation sexuelle en fournissant une protection, une éducation et une assistance aux victimes du commerce sexuel. Les Fonds pour l'égalité entre les sexes de l'ACDI en Amérique du Sud, en Amérique centrale et dans les Caraïbes soutiennent des initiatives locales relatives à la violence à l'intérieur de la famille. Par exemple, le Fonds du Paraguay, qui dispose d'un budget de 900 000 \$ étalés sur quatre ans, soutient des projets au Paraguay qui cherchent à améliorer l'efficacité du gouvernement et des ONG pour ce qui est de prévenir la violence faite aux femmes et d'en traiter les victimes. Le Fonds a soutenu des campagnes à la radio ayant pour but d'éduquer la population et des séminaires visant à mettre à jour les lois châtiant les agresseurs et à protéger les victimes. Il a aussi contribué à la mise au point et à l'amélioration des services juridiques et de l'attention accordée par la collectivité aux femmes victimes de violence.

---

### **Promouvoir la signature, la ratification et l'accession aux instruments relatifs aux droits internationaux de la personne auxquels ils ne sont pas parties et respecter les dispositions figurant dans les instruments auxquels ils sont parties.**

Le Canada est partie à un certain nombre d'instruments internationaux visant la protection des droits de la personne, dont la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Canada est un des principaux promoteurs de la Convention relative aux droits de l'enfant et il a activement exercé des pressions auprès d'autres gouvernements étrangers pour qu'ils ratifient cette Convention. Le Canada a joué un rôle actif dans la négociation de deux protocoles facultatifs rattachés à cette Convention, qui porte sur les enfants dans les conflits armés et la vente d'enfants, la pornographie infantile et la prostitution. Le Canada souscrit également à la Déclaration sur les droits et les devoirs de l'homme par suite de son adhésion à la Charte de l'Organisation des États américains, notamment en examinant avec les provinces et les territoires les options qui s'offrent en vue de l'accession à la Déclaration.

Même si le Canada n'a pas encore été en mesure d'adhérer à la Convention américaine relative aux droits de l'homme (parce qu'un bon nombre des dispositions de cette Convention sont inconnues ou équivoques dans le droit canadien - fédéral, provincial ou territorial), il continue à chercher les moyens de le faire.

---

### **Renforcer le système interaméricain des droits de la personne au moyen d'initiatives et de mesures concrètes qui visent à renforcer sa structure institutionnelle et à promouvoir ses liens avec les systèmes nationaux et des entités régionales qui assurent la promotion et le respect des**